

# Transformer la production végétale (UCARE) - Eligible au CPF

Assurer la conduite d'un atelier de transformation de produits végétaux

Durée : 70 h en présentiel au CFPPA

Cette formation peut donner lieu à la certification d'un bloc de compétences  
du BPREA

## CONTENU DE LA FORMATION

### Organiser l'atelier de transformation

- ✓ Acquérir la technicité intervenant dans la transformation des fruits et légumes.
- ✓ Connaître et évaluer les ingrédients nécessaires à l'élaboration d'un produit végétal transformé (déterminer les quantités à mettre en œuvre, réaliser des formulations, contrôler les produits finis).
- ✓ Comprendre les étapes de cuisson, le protocole et les barèmes de stérilisation
- ✓ Identifier les accidents et les risques sanitaires liés au produit et au mode de conservation.
- ✓ Connaître la réglementation concernant la transformation des produits végétaux.
- ✓ Choisir et chiffrer les aménagements et le matériel de l'atelier.
- ✓ Calculer les coûts liés à la transformation et l'intérêt de la valorisation par la transformation.

### Réaliser les opérations liées à la transformation

- ✓ Apprécier la valeur des constituants des fruits
- ✓ Initiation à l'analyse sensorielle
- ✓ **Une part essentielle de la formation : réalisation de différents produits au sein de notre laboratoire** (confitures, gelées, jus de fruits, sirop, chutney, soupes...) – **Expérimentation de recettes**
- ✓ Visites d'ateliers individuels et collectifs (visite de CUMA)

Référent formation : [fabienne.boivin@educagri.fr](mailto:fabienne.boivin@educagri.fr) et  
[cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)



## INFORMATIONS PRATIQUES

- ✓ Le contenu de la formation est **adapté selon les attentes des stagiaires, qui sont exprimées en amont de la formation**. L'action de formation est organisée sous forme de cours en salle et de travaux pratiques.
- ✓ **Evaluation** : à partir d'une mise en pratique (transformation d'un produit), explicitation lors d'un entretien, des choix techniques et organisationnels du stagiaire – Jury : 2 formateurs
- ✓ Personnes concernées : personnes avec projet d'installation en agriculture, exploitants agricoles, demandeur d'emploi ou personnes désireuses d'assurer la conduite technique d'un atelier de transformation de produit végétal.
- ✓ **Coût** : 1190 € pour les stagiaires VIVEA (formation non finançable si vous êtes en parcours PPP) / 1120 € pour les stagiaires France Travail seul - du CPF et en autofinancement / 916,30 € pour les stagiaires d'autres OPCO  
Possibilité de prise en charge des frais de formation (VIVEA, Pôle Emploi, Compte Personnel de Formation...)
- ✓ Une possibilité d'hébergement (16 € la nuitée) et de restauration sur site (5 € le repas du midi et du soir - 2 € le petit-déjeuner) – Pour la réservation : contacter Pamela TAULEIGNE : 04.75.36.76.56 ou [pamela.tauleigne@educagri.fr](mailto:pamela.tauleigne@educagri.fr)
- ✓ Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation.
- ✓ Taux de satisfaction (données 2023) : **89,2 %**
- ✓ Taux de satisfaction (données 2023) : **100 %**
- ✓ Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site internet :  
<https://epl.aubenas.educagri.fr/>

